

**EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 28 MAI 2026
2026-05-13**

Nombre de Membres :

**en exercice qui ont pris part
à la délibération**
11 10 (9+1 procuration)

**Date de la Convocation :
Le 21 mai 2026**

OBJET : DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mille Vingt Six, le jeudi 28 mai à vingt heures se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Mme Danièle DELANNOY, Maire.

PRESENT(S): D. DELANNOY – N. DESCATOIRES – M. LERECHE – P. LHERMITTE – A. HARD – B. GENDERKA – M. HERBIN – V. DEWEZ – P. PROUVIER.

ABSENTES EXCUSEES : M. DUQUESNOY (procuration à Mme Delannoy), S. PARENT.

Madame Margo Lerèche est nommée secrétaire de séance.

Mme la Maire informe l'Assemblée qu'il convient, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale, de donner au maire certaines délégations prévues par l'article L.2122-22 du CGCT et fait lecture aux membres de la liste des délégations qui peuvent être accordées au maire par le Conseil municipal.

Elle invite ensuite les membres à se concerter.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de confier au maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics ;
- 3° De procéder, dans la limite des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres ainsi que leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, experts et commissaires de justice ;

12° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

13° De régler les conséquences dommageables des accidents impliquant des véhicules municipaux ;

14° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

15° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives aux biens municipaux.

Le maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation.

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, les décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties seront soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

L'ordonnateur soussigné atteste le caractère
exécutoire du présent acte à compter du 2.8 MAI 2026



Maire

Pour extrait conforme,
Danièle Delannoy, Maire.



Maire

*Naugu Lelièche,
Secrétaire de séance.*

[Signature]

**EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 28 MAI 2026
2026-05-14**

Nombre de Membres :

en exercice **qui ont pris part**
à la délibération
11 **10 (9+1 procuration)**

Date de la Convocation :
Le 21 mai 2026

OBJET : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

L'an Deux Mille Vingt Six, le jeudi 28 mai à vingt heures se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Mme Danièle DELANNOY, Maire.

PRESENT(S): D. DELANNOY – N. DESCATOIRES – M. LERECHE – P. LHERMITTE – A. HARD – B. GENDERKA – M. HERBIN – V. DEWEZ – P. PROUVIER -

ABSENTES EXCUSEES : M. DUQUESNOY (procuration à Mme Delannoy) - S. PARENT

Madame Margo Lerèche est nommée secrétaire de séance.

La séance ouverte, Madame la Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de renouveler, suite aux élections municipales de mars 2026, la commission communale des impôts directs. Elle explique aux conseillers le registre d'action de cette commission, ainsi que les modalités de désignation de ses membres et les invite à proposer une liste de noms.

Elle précise que le Maire sera Président de cette commission qu'il convient de proposer 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants. Le Directeur Départemental des finances publiques désignera parmi ces propositions les membres qui feront partie de cette commission.

Après avoir délibéré, les membres du conseil à l'Unanimité proposent de soumettre la liste suivante à la direction des services fiscaux du Pas de Calais :

Commissaires Titulaires (12 propositions) : M. Dominique MONTI, Mme Sophie JANOWSKI, M. Raoul LIBERAL, M. Bernard GUILLAMET, Mme Virginie PRAT, M. Guillaume DECAUDAIN, M Carlo TUCCELLA, Mme Amélie WATISSEE, M. Mme Colette BOUTTE, M. Benoît GENDERKA, Mme Noémie AST, Mme Margo LERECHE.

Commissaires Suppléants (12 propositions) : M. Maxime LERECHE M. Pascal LHERMITTE, M. Mickaël HERBIN, M. Nicolas DESCATOIRES, Mme Amandine HARD, M. Vincent DEWEZ, M. Pierre CANNIERE, Mme Angélique DELCLEVE, M. Marc ROUSSEL, Mme Marie-Anne LECOCQ, Mme Annick CAPRON, Mme Clélie SCHAFFER,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

L'ordonnateur soussigné atteste le caractère
exécutoire du présent acte à compter du



Margo Lerèche

28 MAI 2026

Margo Lerèche,
Secrétaire de
Séance *[Signature]*

Pour extrait conforme,
Danièle Delannoy, Maire.



Margo Lerèche

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 28 MAI 2026
2026-05-15

Nombre de Membres :

en exercice qui ont pris part
à la délibération
11 10 (9+1 procuration)

Date de la Convocation :
Le 21 mai 2026

OBJET : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

L'an Deux Mille Vingt Six, le jeudi 28 mai à vingt heures se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Mme Danièle DELANNOY, Maire.

PRESENT(S): D. DELANNOY – N. DESCATOIRES – M. LERECHE – P. LHERMITTE – A. HARD – B. GENDERKA – M. HERBIN – V. DEWEZ – P. PROUVIER -

ABSENTES EXCUSEES : M. DUQUESNOY (procuration à Mme Delannoy). S. PARENT

Madame Margo Lerèche est nommée secrétaire de séance.

La séance ouverte, madame la maire informe l'Assemblée qu'il convient de désigner un correspondant défense.

Le correspondant défense : CORDEF a vocation à constituer le point de contact local entre les forces armées et la Nation au sein de la commune.

Directement appuyé par le délégué militaire départemental (DMD), représentant des armées dans le Département, il a pour mission d'informer les administrés sur les sujets de défense, d'apporter des réponses à leurs interrogations (politique de défense, contacts au sein du ministère des armées, cérémonial militaire, etc.), de préparer et de conduire les cérémonies commémoratives, d'éclairer la jeunesse de la commune sur les opportunités d'engagement dans les armées (stages découvertes, préparations militaires, recrutement dans l'armée active ou dans la réserve, etc.) et d'apporter son concours à l'enseignement de défense (parcours citoyen).

Elle invite les membres intéressés par cette mission à se manifester et annonce que Mme Manon Duquesnoy, dont elle a procuration, présente sa candidature.

Après concertation et à l'unanimité des voix, Mme Manon DUQUESNOY est désignée correspondant défense.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

L'ordonnateur soussigné atteste le caractère
exécutoire du présent acte à compter du 28 MAI 2026

Pour extrait conforme,
Danièle Delannoy, Maire.



Manon Duquesnoy

Manon Lerèche,
secrétaire de séance

Manon Lerèche

Manon Duquesnoy



EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 28 MAI 2026
2026-05-16

Nombre de Membres :

en exercice qui ont pris part
à la délibération
11 10 (9+1procuration)

Date de la Convocation :
Le 21 mai 2026

OBJET : DESIGNATION DU REFERENT SECURITE ROUTIERE

L'an Deux Mille Vingt Six, le jeudi 28 mai à vingt heures se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Mme Danièle DELANNOY, Maire.

PRESENT(S): D. DELANNOY – N. DESCATOIRES – M. LERECHE – P. LHERMITTE – A. HARD – B. GENDERKA – M. HERBIN – V. DEWEZ – P. PROUVIER - S. PARENT

ABSENTES EXCUSEES : M. DUQUESNOY (procuration à Mme Delannoy). S. PARENT

Madame Margo Lerèche est nommée secrétaire de séance.

La séance ouverte, madame la maire informe l'Assemblée qu'il convient, à la demande de la Préfecture du Pas de Calais, de désigner un référent sécurité routière

Elle ajoute que rôle de cet élu est essentiel, puisqu'il constitue l'interlocuteur unique pour les habitants, les services municipaux, la préfecture, la gendarmerie et les associations. Il assure une véritable fonction de vigie sur le territoire :

- Diagnostic et aménagements : il réalise ou coordonne l'analyse des problématiques locales, identifie les zones à risque et propose des aménagements en lien avec le responsable de la voirie, en intégrant systématiquement la dimension sécurité routière.
- Actions de prévention : il organise des interventions dans les écoles, auprès des seniors ou lors des événements communaux, avec l'appui des partenaires (services techniques, police municipale, associations, département, préfecture, gendarmerie).
- Information et communication : il sensibilise la population aux enjeux de sécurité routière via le journal communal, le site internet de la commune ou des envois groupés de courriels.

Elle invite les membres à se concerter.

Après concertation, les membres à l'unanimité désignent M. Nicolas DESCATOIRES référent sécurité routière.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

L'ordonnateur soussigné atteste le caractère
exécutoire du présent acte à compter du

28 MAI 2026

Nicolas Lereche
Secrétaire de
séance

Pour extrait conforme,
Danièle Delannoy, Maire.



Nicolas Lereche

Danièle Delannoy



EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 28 MAI 2026
2026-05-17

Nombre de Membres :

en exercice qui ont pris part
à la délibération
11 10 (9+1 procuration)

Date de la Convocation :
Le 21 mai 2026

OBJET : DESIGNATION DU CORRESPONDANT CNAS

L'an Deux Mille Vingt Six, le jeudi 28 mai à vingt heures se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Mme Danièle DELANNOY, Maire.

PRESENT(S): D. DELANNOY – N. DESCATOIRES – M. LERECHE – P. LHERMITTE – A. HARD – B. GENDERKA – M. HERBIN – V. DEWEZ – P. PROUVIER - S. PARENT

ABSENTES EXCUSEES : M. DUQUESNOY (procuration à Mme Delannoy). S. PARENT.

Madame Margo Lerèche est nommée secrétaire de séance.

Madame la Maire informe l'Assemblée que depuis 2016 (délibération 2016-02-02) la commune adhère au CNAS (Comité National d'action Sociale) afin de mettre en place un système de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

Elle précise qu'il convient de nommer un nouveau correspondant pour le CNAS et invite les membres à se concerter.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE Mme Margo LERECHE, en qualité de déléguée auprès du CNAS

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

L'ordonnateur soussigné atteste le caractère
exécutoire du présent acte à compter du **28 MAI 2026**

Pour extrait conforme,
Danièle Delannoy, Maire.



Margo Lerèche



Danièle Delannoy

Margo Lerèche,
Secrétaire de séance
[Signature]

**EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 28 MAI 2026
2026-05-18**

Nombre de Membres :

**en exercice qui ont pris part
à la délibération**
11 10 (9+1 procuration)

**Date de la Convocation :
Le 21 mai 2026**

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES CHEMINS RURAUX

L'an Deux Mille Vingt Six, le jeudi 28 mai à vingt heures se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Mme Danièle DELANNOY, Maire.

PRESENT(S): D. DELANNOY – N. DESCATOIRES – M. LERECHE – P. LHERMITTE – A. HARD – B. GENDERKA – M. HERBIN – V. DEWEZ – P. PROUVIER - S. PARENT

ABSENTES EXCUSEES : M. DUQUESNOY (procuration à Mme Delannoy). S. PARENT.

Madame Margo Lerèche est nommée secrétaire de séance.

Madame la Maire informe l'Assemblée l'association « Chemins Ruraux des Hauts de France » est spécialisée dans la préservation des chemins ruraux et qu'il conviendrait de conventionner avec elle pour faire un état des lieux de chemins de la commune.

Elle ajoute que l'association propose trois types d'accompagnements : Le montage de dossiers de subventions région pour des plantations, l'information juridique sur les chemins ruraux, l'étude de recensement des chemins ruraux,

Elle précise que l'étude de base peut être complétée par un relevé complémentaire et un diagnostic sur : les trames vertes, l'érosion, les maillages intercommunaux, le développement des territoire ruraux, la mobilité douce, les plans de mobilités, la mise à jour de SIG, sauvegarde des chemins et éléments naturels dans les PLUI etc.

Elle invite les membres à se concerter.

Après concertation les membres à l'unanimité décident :

- De signer une convention avec l'Association des chemins ruraux
- D'autoriser Mme la maire à signer tous documents qui permettraient de mener à bien ce projet.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

L'ordonnateur soussigné atteste le caractère
exécutoire du présent acte à compter du 28 MAI 2026

Pour extrait conforme,
Danièle Delannoy, Maire



Margo Lerèche

*Margo Lerèche
Secrétaire de séance*

[Signature]

[Signature]



EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 28 MAI 2026
2026-05-19

Nombre de Membres :

en exercice qui ont pris part
à la délibération
11 10 (9+1 procuration)

Date de la Convocation :
Le 21 mai 2026

OBJET : DUCASSE 2026 - SUBVENTION AUX FORAINS

L'an Deux Mille Vingt Six, le jeudi 28 mai à vingt heures se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Mme Danièle DELANNOY, Maire.

PRESENT(S): D. DELANNOY – N. DESCATOIRES – M. LERECHE – P. LHERMITTE – A. HARD – B. GENDERKA – M. HERBIN – V. DEWEZ – P. PROUVIER - S. PARENT

ABSENTES EXCUSEES : M. DUQUESNOY (procuration à Mme Delannoy). S. PARENT.

Madame Margo Lerèche est nommée secrétaire de séance.

Madame la Maire rappelle aux membres la décision 26-04-11 du 28 avril 2026 portant sur la subvention accordée à un forain pour l'installation d'un manège sur la place lors de la ducasse communale.

Elle précise que depuis cette décision, proposition lui a été faite de rajouter des manèges.

Elle invite les membres à se concerter sur la subvention à accorder aux nouveaux manèges.

Après concertation les membres, à l'unanimité décident :

- D'accepter la proposition d'installation de manèges supplémentaires pour la ducasse qui sera organisée 12, 13 et 14 juin 2026
- De fixer les subventions accordées telles que suivent :
 - Isabelle Lanciot, 14 Place Ferrer, 59220 Wavrechin sous Denain, stand de tir, 200.00 €
 - Hanson Lanciot, 14 Place Ferrer, 59220 Wavrechin sous Denain, Trampoline, 300.00 €
 - Monthana Lanciot, 34 bis Grand'rue, 62860 Récourt, Manège Disneyland, 500.00 €
- Autorisent Mme la maire à signer tous les documents qui seront nécessaires pour organiser ce week-end festif.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

L'ordonnateur soussigné atteste le caractère
exécutoire du présent acte à compter du 28 MAI 2026

Pour extrait conforme,
Danièle Delannoy, Maire.



M. Lerèche

*Margo Lerèche,
Secrétaire de séance*

[Signature]



M. Lerèche